



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 27 octobre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.stdenissurrichelieu.com](http://www.stdenissurrichelieu.com) – section - Vie municipale / avis publics et règlements ou en vous présentant à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2026; (au plus tard le 30 avril 2026)
- Être déposée dûment remplie à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Vallée-du-Richelieu  
255, boul. Laurier, bureau 100  
McMasterville (Québec) J3G 0B7

- Être complétée sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'adresse ou au bureau municipal:

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-au-quebec/recours-des-contribuables/#c26111>

- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 24-97 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande et apparaissant sur votre compte de taxes 2026.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 28 octobre 2025



André Charron, GMA  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

Je, soussigné, André Charron, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 10h00 heures le 28 octobre 2025 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

De plus, tel que le prescrit la Loi sur la fiscalité municipale (a. 75) l'avis d'entrée en vigueur sera publié dans la prochaine édition du journal local le Dionysien, offert gratuitement aux citoyens.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 28 octobre 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,



André Charron, GMA